



# **Commune de Vully-les-Lacs**

Au Conseil communal de Vully-les-Lacs

**Préavis municipal 2026 / 08**

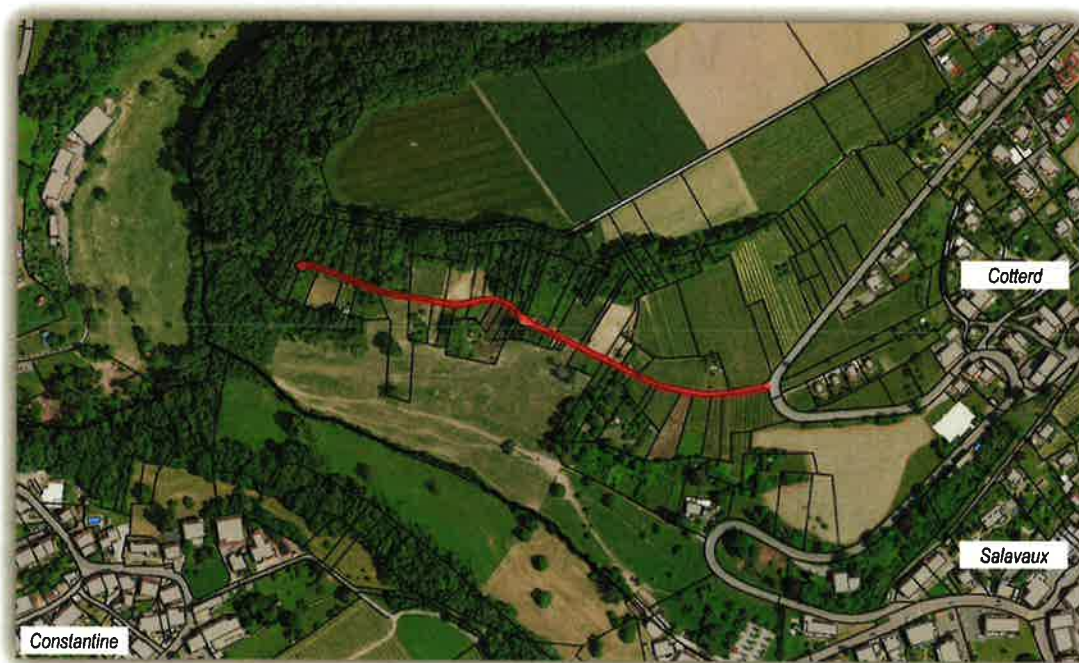
**« Réfection du chemin communal n°115 « En Vermou » avec  
mesures liées aux sources – Remise en état des collecteurs d'eaux  
de surface à l'échelle communale »**

**Demande de crédit de CHF 255'000.-**

Point porté à l'ordre du jour de la séance  
du 19 mai 2026

## TABLES DES MATIÈRES

1.Préambule .....	3
2.Chemin n°115 « En Vermou » .....	3
3.Valorisation des sources de Vermou .....	4
4.Réfection des collecteurs d'eaux de surface .....	5
5.Planification des travaux .....	5
6.Coût des travaux et financement .....	5
7.Conclusions .....	6



Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Nous vous transmettons, par la présente, le préavis municipal relatif à la réfection du chemin communal n°115 « En Vermou », à la mise en place d'une conduite d'eau potable en lien avec la valorisation future des sources de Vermou, ainsi qu'à la remise en état ponctuelle de collecteurs d'eaux de surface du territoire communal.

### **1. Préambule**

Dans le cadre de l'entretien courant de ses infrastructures communales, la Municipalité de Vully-les-Lacs veille à garantir la fonctionnalité et la sécurité de son réseau de chemins agricoles.

Des constats récents réalisés sur le terrain, complétés par une analyse technique d'un bureau d'ingénieurs, ont mis en évidence la nécessité d'intervenir de manière ciblée sur le chemin n°115 « En Vermou ».

Ce tronçon présente en effet des dégradations de surface ainsi qu'un problème de stabilité du talus aval, nécessitant des mesures de réfection et de sécurisation afin d'assurer la pérennité de l'ouvrage.

Par ailleurs, ce projet constitue une opportunité de coordination avec les infrastructures d'eau potable, notamment en lien avec les sources de Vermou, dont les installations actuelles nécessitent une réflexion quant à leur avenir.

La Municipalité soumet ainsi au Conseil communal un projet d'intervention ciblé sur ce secteur.

Ce projet s'inscrit dans une logique d'entretien des infrastructures existantes, tout en intégrant une vision à moyen et long terme des besoins communaux en matière d'eau potable.

### **2. Chemin n°115 « En Vermou »**

Un relevé détaillé du chemin n°115 « En Vermou » a été réalisé par le bureau d'ingénieurs.

Ce relevé met en évidence plusieurs dégradations caractéristiques d'un chemin gravelé soumis à un usage agricole, viticole et forestier régulier, notamment :

- la présence d'ornières,
- la formation de nids-de-poule favorisant l'accumulation d'eau,
- le développement d'une bande herbeuse centrale,
- ainsi que le retroussement et la déformation des banquettes.

Ces désordres entraînent une dégradation progressive de la structure du chemin et nuisent à l'évacuation correcte des eaux de surface, accentuant les phénomènes d'érosion.

Par ailleurs, un glissement superficiel du talus aval a été observé sur un linéaire d'environ 40 mètres. Bien que la chaussée ne soit pas encore directement affectée, l'évolution de ce phénomène pourrait, à moyen terme, compromettre la stabilité du chemin et sa sécurité d'utilisation.

Au vu de ces éléments, une intervention est nécessaire afin de :

- rétablir le profil correct du chemin,
- améliorer la gestion et l'évacuation des eaux,
- assurer la stabilisation durable du talus.

Une étude géotechnique a été réalisée afin d'analyser les différentes variantes de stabilisation envisageables. Après examen, la Municipalité a retenu la réalisation d'un talus armé avec parement végétalisable, solution offrant un bon compromis entre stabilité, durabilité et intégration paysagère.

Les travaux projetés comprennent ainsi :

- le reprofilage et la remise en état du chemin (raclage, apport de grave, mise en forme),
- la remise en état des banquettes,
- l'amélioration des dispositifs d'évacuation des eaux,
- ainsi que la stabilisation du talus aval.



### **3. Valorisation des sources de Vermou**

Les sources de Vermou produisent actuellement un volume d'eau significatif, représentant environ 7.5% de l'approvisionnement communal. Toutefois, les infrastructures existantes, notamment le réservoir, sont aujourd'hui obsolètes et nécessitent une décision quant à leur avenir.

Deux scénarios principaux sont actuellement à l'étude :

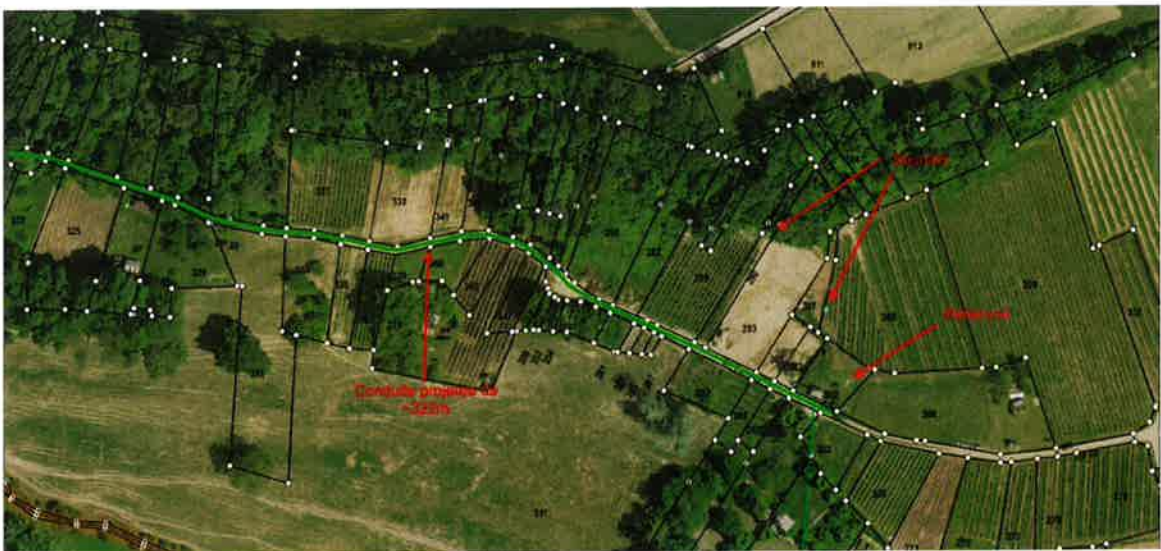
la valorisation des sources pour l'alimentation en eau potable, par un raccordement à la station de pompage (STAP) de Constantine ;  
ou, en cas de qualité ou de rentabilité insuffisante, l'abandon des sources avec restitution contrôlée de l'eau au milieu naturel.

Dans cette optique et afin d'anticiper ces besoins futurs, la Municipalité propose de profiter des travaux prévus sur le chemin n°115 « En Vermou » pour poser une conduite d'eau potable sous le tracé du chemin.

Dans les deux cas de figure, cette conduite sera utilisée, ce qui justifie pleinement sa réalisation en coordination avec les travaux, afin d'éviter des interventions ultérieures sur une infrastructure remise à neuf.

Le dimensionnement définitif de la conduite reste à affiner. Les premières estimations se basent sur un diamètre de type DN90, bien que des analyses préliminaires indiquent qu'un diamètre inférieur pourrait être suffisant, ce qui pourrait entraîner une légère diminution des coûts.

Le coût de cette intervention complémentaire est estimé à environ CHF 57'000.– TTC, sur la base d'un avant-devis établi à  $\pm 30\%$ .



#### **4. Réfection des collecteurs d'eaux de surface**

Indépendamment à la réfection du chemin n°115, il est prévu de procéder à la remise en état ponctuelle de certains collecteurs d'eaux de surface situés le long des chemins agricoles de la commune.

Ces ouvrages, directement exposés aux intempéries, aux écoulements naturels des eaux pluviales et aux contraintes mécaniques liées aux travaux agricoles, subissent une usure progressive. Le passage régulier d'engins agricoles lourds contribue notamment à leur détérioration, qu'il s'agisse d'affaissements, de déformations ou de pertes d'efficacité hydraulique.

Les interventions prévues visent à garantir un écoulement correct des eaux, à prévenir les phénomènes de ruissellement incontrôlé et à protéger durablement les chemins ainsi que les parcelles agricoles adjacentes.

#### **5. Planification des travaux**

Les travaux relatifs au chemin n°115 « En Vermou » ainsi qu'aux mesures associées sont prévus à l'automne 2026, sous réserve des conditions météorologiques et des procédures administratives usuelles.

Cette planification permet :

- de garantir des conditions de réalisation optimales,
- de limiter l'impact sur l'exploitation agricole et viticole,
- et d'assurer une coordination efficace entre les différents intervenants.

#### **6. Coût des travaux et financement**

Le coût global de l'opération est estimé comme suit :

Réfection du chemin n°115 :	CHF	65'000.–
Stabilisation du chemin n°115 :	CHF	60'000.–
Pose conduite d'eau potable :	CHF	57'000.–
Réfection des collecteurs d'eaux de surface :	CHF	20'000.–
Travaux d'ingénieurs et honoraires 10% :	CHF	20'000.–
Divers et imprévus 15% :	CHF	33'000.–
<b>Total du crédit demandé :</b>	<b>CHF</b>	<b>255'000.–</b>

Selon les estimations établies sur la base des taux d'utilisation agricole admis et des dispositions en matière d'améliorations foncières, le taux global de subventionnement peut être estimé à environ 52 % sur tous les points à l'exception de la pose de la conduite d'eau potable.

Des démarches sont également en cours auprès de la DGE-Forêt afin d'évaluer les possibilités de subventionnement liées au caractère forestier du chemin.

Par ailleurs, le projet s'inscrit partiellement dans un contexte de gestion des eaux et des instabilités de terrain, ce qui pourrait ouvrir la porte à des soutiens financiers complémentaires. Ces éléments restent toutefois à confirmer et n'ont pas été intégrés dans les estimations présentées.

La charge d'amortissement se comptabilisera en trois parties distinctes, la réfection des chemins y compris les charges d'ingénieurs sous le chapitre 3100 (durée 40 ans selon RCcom), la partie conduite sous le chapitre 8100 (durée 60 ans selon RCcom) et sous le chapitre 4610 pour la partie collecteurs (durée 60 ans selon RCcom). L'investissement sera résumé dans le récapitulatif des immobilisations (annexe aux comptes) sous la section 210'000, ouvrages de génie civil.

## **7. Conclusions**

Le projet présenté vise à assurer la pérennité, la sécurité et la fonctionnalité du chemin communal n°115 « En Vermou ».

L'intervention proposée permet non seulement de remettre en état l'infrastructure existante, mais également de garantir sa durabilité à long terme grâce à des mesures adaptées au contexte géotechnique.

Par ailleurs, la coordination avec la problématique des sources de Vermou constitue une opportunité stratégique pour la Commune d'anticiper les besoins futurs en matière d'approvisionnement et de gestion des eaux, tout en optimisant les coûts d'intervention.

Enfin, la remise en état ponctuelle des collecteurs d'eaux de surface contribue à maintenir le bon fonctionnement global du réseau de chemins agricoles communaux.

La réalisation simultanée de ces travaux permet d'optimiser les coûts et d'éviter des interventions ultérieures sur un chemin remis à neuf, garantissant une gestion efficiente des ressources communales.

Fondées sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité vous propose, dès lors, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### **Le Conseil communal de Vully-les-Lacs**

- vu le préavis municipal N° 2026 / 08,
- oui le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- oui le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

**Décide :**

1. D'autoriser la Municipalité à procéder à la réfection du chemin communal n°115 « En Vermou » avec mesures liées aux sources ainsi qu'à la remise en état des collecteurs d'eaux de surface à l'échelle communale;
2. De lui accorder à cet effet un crédit de CHF 255'000.- ;
3. De financer cet investissement par les subventions cantonales et fédérales à hauteur des montants accordés et par la trésorerie communale pour le solde ;
4. D'autoriser la Municipalité à faire tout ce qui sera utile et nécessaire à la finalisation de ce projet.

Ainsi adopté en séance de Municipalité du 21 avril 2026

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

Le Syndic :



Michel Verdon



La Secrétaire :



Emilie Savary

**Municipal délégué :** Mme Spahr Claire-Marie

**Annexe :**

- *Constat et devis de réfection du chemin n°115*
- *Note technique du chemin n°115*
- *Photos*
- *Plan de situation*